

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 07-404-1930 portant fixation du budget général pour l'exercice 1930-1931, .

n° 07-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date de publication
31 juillet 1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

Art. 96

— L'article 16 du décret du 5 août 1926, portant modification des tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques, est remplacé par l'article suivant : « Le droit d'encaissement, le droit de commission et le droit de présentation dont sont passibles les valeurs à recouvrer sont applicables aux envois contre remboursement du régime intérieur français. » Les cartes-remboursement du service des chèques postaux et celles du service alsacien et lorrain sont assujetties à ces mêmes droits. »